

DES SOLUTIONS EXISTENT



Au croisement de la réalisation des projets et de l'intérêt général à long terme, le conseil environnemental donne de la cohérence aux objectifs environnementaux et à la performance financière d'une promotion immobilière ou d'un programme d'aménagement.

Préserver et restaurer la nature ne sont pas obligatoirement l'antithèse du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Concilier ces intérêts est possible en inscrivant les projets dans une logique territoriale intégrant la diversité des habitats et des espèces florales et animales sans entraver systématiquement les projets de développement des activités de l'espèce humaine.



Ainsi l'aspect préventif du conseil en préconisations environnementales permet au promoteur d'anticiper l'impact financier des actions compensatoires à définir avec les parties intéressées de la protection de la biodiversité et proposer ainsi des projets à impacts positifs sur la nature.



Tout n'étant pas réalisable, il est plus raisonnable de le savoir au plus tôt avant de s'embarquer dans des projets sans issues.

Mais l'impossible est souvent surmontable dès lors qu'il s'agit de construire intelligemment.

Van der Linden Consultant vous accompagne par des préconisations en phase d'avant-projet ainsi qu'à la négociation des éventuelles actions compensatoires.

